



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG**

Vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jochen SOHNLE
- Directrice adjointe de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Eve-Angéline LAMBERT
- Membres du Conseil en présentiel : Marielle BRUNETTE, Sandrine CECCHI, Pauline COLIN, Yamina FOURNEYRON, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Thibault GUILLUY, Jean-Philippe LHERNOULD, Catherine MENABÉ, Anne REGNARD, Aurélie ROUYER, Anne STEVENOT
- Membre du Conseil en visio : Sophie NIVOIX
- Membres invités : Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE ; Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG.

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Lucie CLUZEL-METAYER, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Sophie HARNAY, Kossi Biova Placide LASMOTHE, Sarah VAN DRIESSCHE
- Membres invités : Olivier CACHARD, Directeur du Pôle scientifique SJPEG ; Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE et Vincent MALNOURY, Directeur Général des Services.

Etaient également présents, Juliette BARBAT, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG – site Nancy et Frédéric BONIN, représentant suppléant des doctorantes et doctorants du laboratoire CEREFIGE.

Etait également présent en visio : Daniel Joël ELANGA MENDOGO, représentant suppléant des doctorantes et doctorants du laboratoire BETA.

Relevé des décisions

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 11 mars 2022

Le conseil approuve à la majorité (une abstention) le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 11 mars 2022.

2. Lauréat(s) du Prix de Thèse Elinor OSTROM, prix du Pôle scientifique SJPEG 2022

Après avis de la commission, le Conseil de l'ED SJPEG vote à la majorité (une abstention) pour l'attribution du Prix Elinor OSTROM 2022 ex-aequo à Jaele BECHIS et Jérémie BRZENCZEK, à qui seront attribués 500 euros chacun.

3. Lauréat du Prix de thèse Etablissement UL 2022

Suite au vote électronique, le conseil de l'ED SJPEG a désigné à la majorité, Nicolas RUIZ comme lauréat du Prix de thèse Etablissement 2022.

4. Calendrier, modalités, composition de la commission et documents du Concours 2022 des contrats doctoraux Etablissement UL

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le calendrier, la composition de la commission, les modalités et les documents relatifs au Concours 2022 des contrats doctoraux Etablissement UL et proposés par la direction de l'ED SJPEG.

Le conseil de l'ED SJPEG décide que la direction de thèse ne pourra pas assister à l'audition du candidat.

5. Validation du programme doctoral 2022/2023

Après discussion, le Conseil de l'ED SJPEG a validé à l'unanimité le programme doctoral 2022/2023 et les mises à jour du dispositif détaillé des règles de validation en crédits.

6. Approbation du règlement intérieur et du Vade-Mecum

Le conseil de l'ED SJPEG approuve le projet de règlement intérieur et du Vade-Mecum, soumis préalablement par mail par le directeur de l'ED SJPEG.

A. Informations de la direction de l'ED

Le directeur de l'ED SJPEG souhaite la bienvenue à Thibault Guilluy, Professeur de droit public, rattaché au laboratoire IRENEE, nouveau membre du Conseil de l'ED SJPEG.

Le directeur de l'ED SJPEG souhaite également la bienvenue à Juliette Barbat, nouvelle gestionnaire administrative sur le site de la Maison du Doctorat (MDD) à Nancy, en remplacement de Juliette Marchal (Juliette Barbat gère l'ED SJPEG et l'ED C2MP).

Le directeur de l'ED SJPEG tient à remercier chaleureusement les doctorantes élues et les doctorants élus pour leur investissement au sein du Conseil et pour qui ce sera la dernière réunion ce jour. En effet, le scrutin pour élire les nouvelles représentantes et les nouveaux représentants des doctorantes et doctorants se déroulera la semaine prochaine (vote électronique du lundi 20 juin 2022 à 9h au vendredi 24 juin 2022 à 12h).

Le directeur de l'ED SJPEG précise aux membres du Conseil qu'ils sont invités à partager un moment convivial après la réunion en présence de Jean-Noël Ory, précédent directeur de l'ED SJPEG.

➤ **Référent doctorat dans chaque laboratoire**

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Sandrine Cecchi, gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG.

Sandrine Cecchi s'adresse aux directions des laboratoires afin qu'un référent « doctorant » soit clairement identifié (au-delà de l'adresse générique de contact) dès la rentrée pour améliorer tous les échanges entre l'équipe administrative de l'ED et les laboratoires pour tout ce qui concerne les doctorantes et les doctorants.

Sandrine Cecchi précise qu'elle reviendra donc vers les laboratoires à ce sujet courant septembre 2022.

➤ **Dossiers d'ACT et d'HDR**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que Christophe De Bernardinis a été autorisé à s'inscrire à l'HDR par le Conseil Scientifique du 22 mars 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que l'instruction est en cours pour trois demandes d'inscription à l'HDR : demande de Christelle Havard, en Sciences économiques, demande d'Hélène Peton en Sciences de gestion et demande de Jean-Baptiste Thierry en droit privé.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que deux demandes d'ACT sont en cours d'instruction : la demande de Clément Mathonnat (Sciences économiques, passage en CS restreint le 28 juin 2022) et la demande de Jean-Baptiste Thierry (Droit privé).

➤ **Point « Scolarité » au 16 juin 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'au titre de l'année universitaire 2021/22, 195 doctorants sont inscrits (chiffres définitifs), dont 37 nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'au titre de l'année universitaire 2021/22, une année de suspension a été accordée à une doctorante en Droit public et deux demandes de césure de doctorantes en Sciences de gestion ont reçues un avis favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que trois cas d'abandons au titre de l'année universitaire 2022/23 sont déjà actés : deux doctorants du laboratoire BETA pour des raisons d'incompatibilité avec l'activité professionnelle dans un cas et en raison de la fin de la période d'essai dans le cadre d'une CIFRE pour l'autre cas ; un doctorant du laboratoire IFG en raison d'incompatibilité avec le projet professionnel.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que trois soutenances de thèse ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 16 juin 2022 (en Sciences économiques, BETA).

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil qu'à compter de la rentrée 2022, la procédure pour les inscriptions en 1^{ère} année de thèse sera dématérialisée via ADUM (comme c'est déjà le cas pour les réinscriptions non dérogatoires).

➤ **Recours gracieux**

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que le doctorant, Valérian RAGUET-LUCAS a fait un recours gracieux suite au refus de réinscription en 8^{ème} année dérogatoire (rappel : avis défavorable à la majorité du Conseil). La Vice-présidente en charge de la stratégie doctorale a suivi la motivation du refus fournie par le directeur de l'ED et le recours gracieux a donc été rejeté.

➤ **Retour sur les deux réunions à destination des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs HDR ou non (Metz le 16 mai 2022 et Nancy le 17 mai 2022)**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que pour les deux dates, une trentaine de collègues étaient présents.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que la direction de la MDD était présente aux deux réunions.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'il a reçu des retours positifs de la part des collègues présents.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute également que la présentation Power Point faite lors de ces deux réunions est en ligne sur la page internet de l'ED SJPEG à la rubrique « **Encadrants/ Ressources** ».

➤ **Retour sur la réunion d'informations pour étudiants Master 1 et 2 (24 mai 2022) – format hybride**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que 12 étudiantes et étudiants étaient présents dans la salle des Assemblées à la Faculté de Droit de Nancy dans le cadre de la réunion d'information sur le doctorat qui a eu lieu le 24 mai 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG tient à remercier les doctorantes et doctorants qui sont intervenus lors de cette réunion : Pauline Colin et Aurélie Rouyer, représentantes élues au Conseil de l'ED SJPEG ; Daniel Joël Elanga Mendogo, doctorant contractuel LUE ; à distance, Léa Munich et Lisa Bourdoncle, doctorantes CIFRE. La présence des doctorantes et doctorants financés fait suite à la suggestion de Christophe Fardet, directeur du laboratoire IRENEE.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le diaporama présenté lors de cette réunion est disponible sur la page internet de l'ED SJPEG à la rubrique « **Actualités** ».

➤ **Suite HCERES**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la MDD a reçu les dossiers des 8 ED ainsi que les tableaux d'auto-positionnement et de données. Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'aucun souci particulier n'a été signalé.

➤ **9^{ème} Appel DrEAM**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que le 9^{ème} Appel à mobilité DrEAM a été lancé le 17 mars 2022 avec la date limite du 21 juin 2022 pour le dépôt des dossiers.

Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'un mail de rappel à ce sujet a été envoyé aux doctorantes et doctorants le 13 juin 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'à ce jour, il n'y a pas de candidatures connues.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'il persiste dans sa demande auprès de la Commission DrEAM pour que les doctorantes ou doctorants en période dérogatoire de doctorat puissent candidater également mais à ce jour, il n'a pas reçu de réponse favorable à ce sujet.

➤ **Coopération internationale**

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que des négociations de cotutelle et une négociation d'un accord de coopération avec l'Université du Costa Rica (dans la suite d'une mobilité DrEAM) sont en cours.

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Jérôme Germain afin que ce dernier présente les projets « internationaux » en cours.

➤ **Résultats AAP Région 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG explique que la réunion de la commission permanente de la Région a été reportée au 24 juin 2022 (initialement prévue le 20/05/2022).

Pour rappel, un projet a été déposé par Bruno Py et Catherine Ménabé.

➤ **Calendrier concours contrat doctoral LUE d'Olivier Cachard**

Le directeur de l'ED SJPEG précise au Conseil que la commission pour le concours du contrat doctoral LUE « L'utilisation de la Blockchain dans les contrats de transport maritime : Analyse juridique des documents électroniques transférables » sera composée des deux futurs

directeurs de thèse (Olivier Cachard et Baris Soyer de l'Université de Swansea), du directeur de l'ED SJPEG et de Mélanie Dubuy, MCF HDR en Droit public.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que le calendrier précis du concours n'est pas encore fixé.

➤ **Retour du G8 du 17 mars 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG n'ayant pas pu assister à cette réunion du G8, c'est la directrice adjointe de l'ED SJPEG qui l'a remplacé.

La directrice adjointe de l'ED SJPEG informe le Conseil que lors de ce G8, il a été décidé de donner la possibilité aux doctorantes et doctorants en année dérogatoire de demander une césure ce qui était une revendication de la direction de l'ED SJPEG (en raison des spécificités de durée des thèses en sciences humaines et sociales).

➤ **Retour sur le CLED du 12 mai 2022 et du G8 du 12 mai 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG expose au Conseil les sujets abordés :

- compte-tenu de la guerre en Ukraine, situation avec appui financier, psychologique de l'UL ; pour l'ED SJPEG, c'est une doctorante russe et un doctorant russe qui sont concernés dont une doctorante en cotutelle avec l'Université de Moscou (il a été décidé la fin de la cotutelle) ;
- 29 affaires de plagiat traitées par la délégation de l'intégrité scientifique ; 8 affaires avec des suites, dont une concernant le domaine SJPEG à savoir un diplôme de DEA obtenu par le 1^{er} ministre luxembourgeois qui sera traité en section disciplinaire ;
- contrat doctoral handicap : pas pour l'ED SJPEG en 2022 (des candidatures ont été retenues en 2021 et 2020) ;
- la plateforme Feel Français sera mise en place pour accompagner et aider les doctorantes et doctorants étrangers dans leurs démarches administratives avant et pendant leur séjour en France ;
- Maud Clarus réintègre la MDD au poste de sous-directrice adjointe et responsable des études doctorales. Catherine Morand reste auprès de Nathalie Hiesiger en appui sur les dossiers transverses.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que la réunion du CLED prévue le 16 juin 2022 a été reportée compte-tenu de la période transitoire actuelle des instances de l'UL.

➤ **Réunion des directeurs de composantes du 15 juin 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil qu'aucun sujet de cette réunion concernait le doctorat.

➤ **Projet d'arrêté sur le doctorat**

Le directeur de l'ED SJPEG présente les principales modifications apportées par le projet d'arrêté sur le doctorat :

- le Comité de Suivi Individuel (CSI) devra être composé d'un membre extérieur à la discipline, mais aussi d'un membre de la spécialité (double objectif d'externalité et d'expertise) ;
- le CSI n'autorise pas la réinscription mais donne seulement un avis et c'est l'ED qui continue à prévaloir dans la procédure de réinscription ;
- le CSI a un rôle d'identification des difficultés rencontrées par les doctorantes et doctorants pendant leur thèse avec un rôle d'alerte ;
- le serment du doctorat portera sur l'intégrité scientifique ;
- pas de pré-soutenance dans le projet d'arrêté ;
- les modalités de rattachement d'une UR dans plusieurs ED (évolution sur la base d'une réalité de terrain) ;
- les modalités des thèses sous régime privé mais l'ED garde la responsabilité ;
- la mise en place de cet arrêté pour septembre 2022.

➤ **Projet de la direction de l'ED de revitalisation avec des ED partenaires**

Le directeur de l'ED SJPEG explique que l'ED SJPEG souhaite revitaliser les partenariats avec des ED françaises ou étrangères, notamment pour la formation doctorale (déjà possible avec l'Université de Strasbourg et l'Université de Luxembourg).

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du vendredi 11 mars 2022

Le directeur de l'ED SJPEG soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du vendredi 11 mars 2022.

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (trois abstentions) le projet de compte rendu de la réunion du vendredi 11 mars 2022.

C. Lauréate ou lauréat du Prix de thèse Elinor Oström 2022

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle au Conseil le calendrier pour le choix de la lauréate ou du lauréat du Prix de thèse Elinor **Oström 2022** à savoir, lancement de l'appel à candidature auprès des laboratoires par mail le 19 avril 2022 et rappel par mail le 19 mai 2022 et date limite de retour des dossiers à l'ED SJPEG le vendredi 03 juin 2022 à 14h.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que le laboratoire BETA, le laboratoire CEREFIGE et le laboratoire IFG ont chacun transmis un dossier de candidature alors que le laboratoire IRENEE a transmis deux dossiers de candidature avec classement.

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que la commission composée des membres extérieurs du Conseil s'est réunie le 15 juin 2022. Suite à cette réunion, la commission propose au Conseil de remettre le Prix de thèse Elinor Oström 2022 ex-aequo à Jaele Bechis (BETA) et Jérémy Brzenczek (IRENEE).

Après avis de la commission, le Conseil de l'ED SJPEG vote à la majorité (une abstention) pour l'attribution du Prix Elinor OSTROM 2022 ex-aequo à Jaele BECHIS et Jérémy BRZENCZEK, à qui seront attribués 500 euros chacun.

D. Lauréate ou lauréat du Prix de thèse Etablissement UL 2022

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle que compte-tenu des délais, il a été proposé au Conseil de procéder au choix de la lauréate ou du lauréat du Prix de thèse Etablissement 2022 par un vote électronique (comme l'année passée).

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle le calendrier à savoir mail d'appel à candidature adressé aux laboratoires le mardi 03 mai 2022 et rappel par mail le 23 mai 2022 pour une date limite de retour des dossiers à l'ED le mercredi 1^{er} juin 2022 à 16h.

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle au Conseil que le laboratoire BETA n'a pas fait remonter de candidature, les laboratoires CEREFIGE et IFG ont fait remonter chacun un dossier de candidature et le laboratoire IRENEE a fait remonter deux dossiers de candidature avec classement.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que, suite au vote électronique, c'est Nicolas Ruiz, docteur en Histoire du Droit et rattaché au laboratoire IFG qui a obtenu le plus de points.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que 18 membres titulaires du Conseil ont participé au vote électronique (sur 20 membres titulaires). Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'Anne Stevenot n'a pas pris part au vote, étant directrice de thèse d'un candidat à ce Prix.

Le directeur de l'ED SJPEG précise au Conseil le détail des points pour chaque candidat :

- 1) Nicolas RUIZ (IFG) – 51 points
- 2) Jérémy BRZENCZEK (IRENEE) – 47 points
- 3) Stéphane KOFFEL (CEREFIGE) – 45 points
- 4) Carlos ODJAGA (IRENEE) – 34 points

Suite au vote électronique, le Conseil de l'ED SJPEG désigne à la majorité, Nicolas RUIZ comme lauréat du Prix de thèse Etablissement – ED SJPEG 2022.

E. Calendrier, modalités et documents du Concours 2022 des contrats doctoraux Etablissement

Le directeur de l'ED SJPEG précise au Conseil que l'ED SJPEG aura 8 contrats doctoraux Etablissement pour 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG présente au Conseil deux propositions de calendrier :

♦ Date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'ED fixée au vendredi 2 septembre 2022 à 12h00 ; réunion préalable en ligne de la commission pour présélectionner les candidates et candidats qui seront auditionnés fixée au mardi 6 septembre 2022 à 14h00 (ou plus tard dans l'AM) et audition des candidates et candidats en présentiel à Nancy la journée du vendredi 9 septembre 2022 (en fonction du nombre des candidatures à partir de 9h00 ou de 10h00)

♦ Date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'ED fixée au jeudi 1er septembre 2022 à 16h00 ; réunion préalable en ligne de la commission pour présélectionner les candidates et candidats qui seront auditionnés fixée au lundi 7 septembre à 14h00 (ou plus tard dans l'AM) et audition des candidates et candidats en présentiel à Nancy la journée du jeudi 8 septembre 2022 (en fonction du nombre des candidatures à partir de 9h00 ou de 10h00).

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (une abstention) la 1^{ère} proposition de calendrier avec journée des auditions le vendredi 09 septembre 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au Conseil les modalités du concours suivantes : publication de l'appel à candidature le mardi 21 juin 2022 sur la page internet de l'ED SJPEG à la rubrique « Actualités » et à la rubrique « Financements » et diffusion aux encadrantes et aux encadrants HDR rattachés à l'ED SJPEG avec copie aux laboratoires ; mise à jour des documents soumis au préalable par mail aux membres du Conseil (notice explicative et calendrier, formulaire administratif, avis de la direction de thèse, avis de la direction du laboratoire) et auditions uniquement en présentiel.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au Conseil la composition indiquée ci-dessous pour la commission du concours 2022 :

Cécile Bourreau-Dubois, laboratoire BETA
Christian Dianoux, laboratoire CEREFIGE
Alexia Gardin, laboratoire IFG
Thibault Guilluy, laboratoire IRENEE
Jochen Sohnle, Directeur de l'ED SJPEG

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (une abstention) la composition de la commission et les modalités du Concours 2022 des contrats doctoraux Etablissement.

Une discussion s'engage au sein du Conseil concernant la présence ou non de la direction de thèse lors de l'audition du candidat.

Après discussion, le Conseil de l'ED SJPEG décide que la direction de thèse ne pourra pas assister à l'audition du candidat dans le cadre du Concours 2022 des contrats doctoraux Etablissement.

F. Discussion et validation du Programme de formation doctorale 2022/2023

♦ Bilan du programme doctoral 2021/22

Les membres du Conseil ont été destinataires des bilans des évaluations par les doctorantes et doctorants, des formations 21/22.

Le directeur de l'ED SJPEG présente le bilan chiffré des formations 21/22, à savoir le nombre d'inscrits, le nombre de présents et le nombre de doctorantes ou doctorants validant les crédits pour chaque formation.

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil qu'au 16 juin 2022, 7 modules ont eu lieu et 6 modules vont avoir lieu jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que la formation proposée par Barbara Palli n'a pas pu être programmée et sera donc proposée dans le cadre du programme doctoral 22/23

♦ Programme doctoral 2022/23

Le directeur de l'ED SJPEG présente les différentes propositions de formations transmises à l'ED, éléments envoyés par mail avant la réunion aux membres du Conseil.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que les formations 22/23 pourront avoir lieu entre janvier et début juillet 2023.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur les propositions reçues.

Après discussion, le Conseil de l'ED SJPEG valide à l'unanimité le programme doctoral 2022/2023.

♦ Mise à jour du document « dispositif détaillé des règles de validation en crédits »

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle au Conseil que le document leur a été envoyé préalablement par mail et qu'il sera annexé au règlement intérieur-Vade-Mecum. ; les modifications étant indiquées en vert.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que ce document a été retravaillé lors d'une réunion de travail le lundi 23 mai 2022, entre la direction de l'ED, les doctorantes et doctorants élus du Conseil (pas de représentants de l'IRENEE, excusés) et la gestionnaire pédagogique.

Le Conseil de l'ED SJPEG valide à l'unanimité le dispositif détaillé des règles de validation en crédits au titre de l'année universitaire 2022/23.

G. Approbation du règlement intérieur (RI) et Vade-Mecum

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le RI- Vade-Mecum constitue une base de création d'un « guide du doctorant » de la MDD. Le document a été envoyé au préalable par mail aux membres du Conseil.

Le directeur de l'ED SJPEG tient à relever certains points :

Article 7 du RI – quorum ; à chaque séance du conseil, la participation d'au moins la moitié des membres du conseil en exercice est nécessaire, que ce soit par une présence effective ou représentée via une procuration. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil se réunit à nouveau

dans les huit jours, sur nouvelle convocation, et délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ;

Article 8 du RI - possibilité de la visioconférence ;

Article 11 du RI - possibilité d'un vote électronique.

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que le Vade-Mecum est volontairement détaillé dans un souci de transparence ; avec notamment des informations à destination des encadrantes et encadrants non HDR (ACT) et HDR et également des précisions sur l'évaluation de l'excellence des candidatures en thèse.

Le Conseil de l'ED SJPEG valide à l'unanimité le projet de règlement intérieur et du Vade-Mecum, soumis préalablement par mail par le directeur de l'ED SJPEG.

H. Discussion sur l'écriture inclusive dans la communication de l'ED SJPEG

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que suite à un échange de mails avec le directeur du laboratoire IFG, il a souhaité mettre à l'ordre du jour le sujet de l'écriture inclusive dans la communication de l'ED SJPEG (mails et documents administratifs), pratiquée déjà précédemment par la direction de l'ED.

Après discussion, le Conseil estime que dans les mails rédigés par la direction et les personnels de l'ED SJPEG, la liberté d'expression individuelle s'applique et qu'à ce titre, l'écriture inclusive peut continuer à être utilisée.

Dans le cadre de documents administratifs, le Conseil propose de ne pas utiliser l'écriture inclusive de type « doctorant.e » mais la formulation de type « doctorante et doctorant ».

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED SJPEG clôt la réunion et invite les membres du Conseil à partager un moment de convivialité.